

Pour toute inscription, les pièces à fournir par les responsables légaux sont les suivantes :

- \* le livret de famille ou un extrait de naissance de l'enfant,
- \* un justificatif de domicile (contrat de location ou dernière quittance, titre de propriété ou taxe foncière),
- \* le carnet de santé de l'enfant (la liste des vaccins ayant changé, merci de vous rendre sur le site pour avoir la dernière).
- \* le dernier avis d'imposition.

Pour les personnes hébergées, veuillez vous renseigner au 01 48 70 62 95

**Les inscriptions scolaires s'effectuent :**

**Au Service Affaires Scolaires  
- Accueil Prestations à l'Enfant (A.P.E)**

Tour Altaïs - 1, place Aimé Césaire  
6<sup>e</sup> étage - 93100 Montreuil

Du lundi au mercredi : 8h30 - 17h30

Jeudi : 13h - 19h / Vendredi : 8h30 - 17h30

Samedi : 8h30 - 12h

Tél. 01 48 70 62 95

Attention, les horaires peuvent changer en fonction de la crise sanitaire.

Renseignez-vous sur le site de la ville.

**À la Mairie Annexe**

77, rue des Blancs-Vilains

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

9h30 - 12h30 et 13h30 - 18h / Jeudi : 14h - 18h

En raison de la crise sanitaire, l'APE vous accueille uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 01 48 70 69 46.

Désormais la scolarité des enfants de 3 ans est obligatoire (enfants nés en 2019).

Ville de Montreuil • Direction de la communication • Graphisme • Fleurie • Décembre 2021



**Rentrée  
scolaire  
2022\***

**inscriptions  
dès le  
17 janvier  
2022**



Les inscriptions pour les petites sections de maternelle sont organisées cette année du lundi 17 janvier au samedi 5 mars 2022.

Il s'agit pour le service Affaires Scolaires d'anticiper au mieux les affectations des enfants au sein des écoles, en collaboration avec l'Éducation nationale (les inspections et les directions des écoles).

La sectorisation scolaire consiste à définir l'école d'affectation d'un enfant en fonction de son lieu de résidence.

Elle est consultable ainsi que le trajet domicile/école sur l'espace famille, sur le site de la ville et au guichet du service Affaires Scolaires.

### SECTEUR 1

Du lundi 17 janvier au samedi 12 février 2022

Écoles maternelles : Anatole-France, Angela Davis, Casanova, Daniel-Renoult, Danton, Diderot, Grands Pêcheurs, Henri-Wallon, Jean-Moulin, Louis et Madeleine Odru, Méliès, Nanteuil, Paul-Lafargue, Picasso, Romain-Rolland.

### SECTEUR 2

Du lundi 14 février au samedi 5 mars 2022

Écoles maternelles : Anne-Frank, Louis-Aragon, Berthelot, Françoise-Dolto, Guy-Moquet, Jean-Jaurès, Joliot-Curie, Jules-Ferry, Les Zéfirottes, Marceau, Louise-Michel, Rosenberg, Voltaire.



## À l'école maternelle

Si votre enfant entre pour la première année à l'école maternelle (**enfants nés en 2019**) vous devez procéder à sa pré-inscription au service Affaires Scolaires - pôle A.P.E ou à la Mairie Annexe.

Les inscriptions en maternelle se font par secteur d'habitation, aux dates fixées ci-dessous.

## À l'école élémentaire

Si votre enfant était inscrit dans une école maternelle publique de Montreuil en 2021-2022, inutile de vous déplacer au service.

- Pour un passage en CP, son inscription se fera automatiquement dans l'école élémentaire de votre secteur.

Vous recevrez une fiche d'inscription que vous devrez impérativement remettre à la direction de l'école élémentaire pour confirmer l'inscription de votre enfant.

- Pour les autres niveaux, le passage de classe est automatique.

Si votre enfant n'était pas scolarisé dans une école publique de Montreuil en 2021-2022

(enfant non scolarisé en maternelle, scolarisé dans une autre commune ou dans une école privée) vous avez jusqu'au **samedi 5 mars 2022**, pour procéder à son inscription au service Affaires Scolaires - pôle A.P.E ou à la Mairie Annexe.

Découvrez les écoles de votre quartier sur [Montreuil.fr](http://Montreuil.fr)